

## REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DU MONDE DE MICRO-METRAGE

### Article 1 - Organismes

L'association *Le Tire-Fesses*, en partenariat avec le cinéma *Le Montagnard* organise un **championnat du monde de micro-métrages** ouvert à tous dans le cadre de la manifestation **Ecran Total 2**, du 02 au 10 octobre 2020

### Article 2 - Forme et nature

Le championnat est ouvert à toute œuvre originale sur support vidéo (l'outil de prise de vue pouvant être une caméra, un caméscope, un téléphone HD, une tablette...), en langue française ou sous-titrée ou sans dialogue, avec générique, en couleur ou en noir et blanc, faisant au minimum une minute trente mais n'excédant pas trois minutes, répondant à la thématique **ECHEC ET MAT** sous quelque forme que ce soit.

### Article 3 - Candidats

Le championnat est ouvert à tous, de 7 à 97 ans, professionnels ou amateurs.

### Article 4 - Modalités de participation

La participation au concours requiert l'envoi d'un dossier d'inscription complet comprenant :

- le formulaire d'inscription **championnat du monde de micro-métrages** dans lequel le signataire déclarera, entre autres, être l'auteur du film, avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepter (disponible en ligne sur le site [letirefesses.net](http://letirefesses.net) ou à retirer au 12 rue de la Belgique, 44620 La Montagne)
- L'autorisation de diffusion de l'œuvre (disponible en ligne sur le site [letirefesses.net](http://letirefesses.net) ou à retirer au 12 rue de la Belgique, 44620 La Montagne)
- Le film, s'inscrivant dans le thème « **ECHEC ET MAT** », sous forme de fichier numérique de type *mp4*, *mov* ou *avi* sur support physique (CD/DVD ou clef USB) ou par *wetransfer*. Tout retour de support sera à la charge du candidat.

### A noter :

- Tout participant s'engage à faire parvenir à l'association *Le Tire-Fesses* un film dont il est lui-même l'auteur. Aucun plagiat ne sera toléré.
- Au cas où l'association *Le Tire-Fesses* récompenserait l'œuvre d'un participant dont il n'est pas l'auteur, et si l'auteur véritable se manifestait et se retournait contre les organisateurs, ces derniers se réservent le droit de se retourner à leur tour contre le participant.

**La date de clôture des inscriptions est fixée au 15 septembre 2020**

### Article 5 - Processus de sélection

- La sélection des lauréats s'effectuera lors de la soirée de diffusion publique de l'ensemble des œuvres au cinéma *Le Montagnard*, le **dimanche 4 octobre à partir de 17h**, par un jury composé de membres de l'association *Le Tire-Fesses*, de personnes ayant émis le souhait d'en faire partie (personnes ne présentant pas d'œuvre au championnat), et de 2 représentants du public tirés au sort.
- Les œuvres sélectionnées pourront être à nouveau diffusées le samedi 10 octobre dans le cadre de la manifestation *Ecran Total* ainsi qu'à la Médiathèque de La Montagne.

### Article 6 - Prix

- De nombreux lots seront proposés en fonction des catégories déterminées par le jury au vu des films collectés au 15 septembre 2020, et des âges des réalisateurs.

### Article 7 - Informations légales

- Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement.

- Conformément à la loi Informatique et libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.

#### **Article 7 - Autorisations et responsabilités**

- Les candidats-es mineurs-es doivent impérativement fournir l'autorisation parentale de participation.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, pertes, ou dommages causés à l'enregistrement donné. L'association Le Tire-fesses ne saurait être tenue responsable des retards et des pertes d'envois du fait des services postaux, des sociétés de livraison ou de leur disparition résultant d'un cas fortuit ou de force majeure ou du fait d'un tiers.
- Les organisateurs se réservent le droit d'annuler cette manifestation pour toute raison indépendante de leur volonté.
- Le participant ou son responsable légal, en cas d'insertion de matériaux musiques, sons et images dans un court-métrage, s'engage à utiliser des musiques, sons et images
  - SOIT libres de droits,
  - SOIT dont il est titulaire des droits,
  - SOIT à dédommager qui de droit pour l'utilisation du matériel sonore ou visuel qui ne serait pas libre de droit.
- Le candidat ou son responsable légal s'engage à faire signer une autorisation d'utilisation de son image (droit à l'image), ou de son travail (droit d'auteur) à tout participant à son film afin d'être libre d'utiliser l'image et/ou le service de chaque participant (un modèle d'autorisation est téléchargeable sur le site [letirefesses.net](http://letirefesses.net) ).
- Les œuvres seront exclusivement utilisées à des fins culturelles et tout usage commercial est exclu. Ces utilisations ne pourront donner lieu à une rétribution ou un versement de droit d'auteur. En cas d'utilisation non strictement liée à la manifestation, l'auteur en sera avisé au préalable.

#### **Article 8 - Respect du règlement**

- La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents avec le présent règlement et avec les décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.

Fait à..... le.....

**Signature obligatoire du candidat ET de son responsable légal s'il est mineur (précédé de la mention lu et approuvé)**